

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

NOS SOLUTIONS «COLLECTIVITÉS,
OPÉRATEURS PRIVÉS, MAÎTRES D'OUVRAGE»
POUR CONCRÉTISER VOS PROJETS



VOTRE CHAMBRE D'AGRICULTURE, LA SOLUTION DURABLE À VOS ENJEUX DE TERRITOIRE



EXPERTISE

A l'écoute de vos besoins, nous mettons à votre service des équipes d'experts pluridisciplinaires, pour vous proposer une solution globale et transversale et assurer la réussite de vos projets.



ANCRAGE TERRITORIAL

Forts de notre présence sur le territoire et de notre expérience dans l'accompagnement et le financement de projets, nous vous apportons des solutions pour atteindre vos objectifs.



CONCERTATION

Votre Chambre d'agriculture s'appuie sur la concertation entre les différentes parties prenantes dans une position de facilitateur, d'animateur et d'expert pour des solutions sur-mesure et partagées.



SOMMAIRE

Aménager et gérer l'espace

- ✚ Etudier l'impact agricole de votre projet p 6
- ✚ Elaborer le diagnostic agricole de vos documents d'urbanisme p 7
- ✚ Définir les compensations agricoles de votre projet consommateur d'espace p 8
- ✚ Mettre en place une zone agricole protégée sur votre territoire p 9
- ✚ Faciliter la mise en oeuvre de votre projet en secteur agricole p 10

Elaborer et animer votre stratégie de territoire

- ✚ Elaborer votre stratégie de territoire grâce à un diagnostic p 12

Maintenir l'économie et l'emploi sur votre territoire

- ✚ Favoriser l'installation d'un agriculteur sur votre territoire p 14
- ✚ Mettre en place un plan local de transmission des exploitations agricoles p 15

Agir pour la biodiversité, l'environnement et le paysage

- ✚ Epandre les boues de votre step ou lagune p 18
- ✚ Bénéficier d'un suivi des épandages des boues de votre step ou lagune p 19
- ✚ Disposer d'une étude complète sur les milieux pastoraux p 20
- ✚ Suivre la qualité de votre compost de déchets verts p 21

Valoriser les produits locaux

- ✚ Etude de marché : création d'un magasin ou d'un marché de producteurs p 24
- ✚ Créer un point de vente collectif p 25
- ✚ Mettre en place un marché de producteurs p 26

VOS INTERLOCUTEURS SUR LE TERRITOIRE

TERRITOIRE MONTAGNE

BUGEY - HAUT-BUGEY - PAYS DE GEX



Lionel MANOS,
Président du comité de territoire
Éleveur laitier et transformation



Delphine GUDIN, chargée de territoire
☎ 06 69 43 19 40
delphine.gudin@ain.chambagri.fr

TERRITOIRE BRESSE

REVERMONT - VAL DE SAÔNE



Didier FARFOUILLON,
Président du comité de territoire
Polyculteur - éleveur laitier



Laurent JULLIAN-BINARD, chargé de territoire
☎ 06 85 16 31 71
laurent.jullian-binard@ain.chambagri.fr

TERRITOIRE DOMBES

PLAINE DE L'AIN - CÔTIÈRE



Jean-François THOMASSON,
Président du comité de territoire
Éleveur de volailles et céréalier



Gilles CAUVIN, chargé de territoire
☎ 06 63 35 05 66
gilles.cauvin@ain.chambagri.fr

An aerial photograph of a rural landscape. A large, cylindrical stone tower stands prominently in the upper right quadrant. The surrounding area is a patchwork of green fields, some with small trees or hedges. A road or path runs across the lower part of the image. The overall scene is bright and clear, suggesting a sunny day.

AMENAGER ET GERER L'ESPACE

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

ETUDIER L'IMPACT AGRICOLE DE VOTRE PROJET

Vous souhaitez étendre une zone d'activité, aménager une voie de communication ou encore créer une nouvelle infrastructure dans le cadre d'un projet nécessitant ou non un arrêté de Déclaration d'Unité Publique (DUP).

VOUS SOUHAITEZ

Réaliser le volet agricole des études en fonction de votre situation

- Lors de la phase d'études préliminaires
- Au moment de l'avant-projet sommaire
- Lors des études d'impact

Obtenir un projet intégré et concerté avec les agriculteurs



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- Une réunion de travail, d'information et de concertation en présence des agriculteurs et élus agricoles.
- La collecte des informations nécessaires à la réalisation des études.
- L'analyse des données et la production de cartographie informatisée.
- La rédaction d'un document de synthèse et de sa cartographie : préconisations et conseils afin de limiter les impacts négatifs sur les exploitations agricoles.
- Une réunion de restitution de l'étude auprès de la collectivité ou du maître d'ouvrage en présence des élus agricoles de la Chambre d'Agriculture.



LES AVANTAGES

- 🔗 Un travail de concertation et de médiation entre les différents acteurs locaux
- 🔗 Une expérience de terrain, issue de nombreuses années de collaboration avec les agriculteurs, les collectivités et les maîtres d'ouvrage



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Conseillers en aménagement

Délai de réalisation selon devis.

Contact : Clément GALLON
Conseiller en aménagement
06 08 09 86 58
clement.gallon@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

ELABORER LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DE VOS DOCUMENTS D'URBANISME

Vous devez élaborer ou réviser un schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou une carte communale.

VOUS SOUHAITEZ

Réaliser un diagnostic complet pour vous permettre de développer de manière équilibrée votre territoire :

- La réalisation d'un état des lieux de l'occupation de l'espace par l'agriculture
- La mise en perspective des contraintes et enjeux à intégrer aux documents d'urbanisme
- Le rendu d'un document de synthèse et de sa cartographie (localisation des bâtiments agricoles, répartition des exploitations sur le territoire, rapport agriculture/urbanisme, etc...)



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- Une réunion de travail, d'information et de concertation en présence des agriculteurs et élus agricoles.
- Une collecte des informations pour la réalisation des études.
- Une analyse des données et production de cartographie informatisée.
- Une restitution de l'étude auprès de la collectivité en présence des élus agricoles de la Chambre d'Agriculture.



LES AVANTAGES

- Des conseillers compétents et expérimentés à votre écoute
- L'assurance d'un travail de concertation et de médiation entre les différents acteurs locaux



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Conseillers en aménagement

Délai de réalisation : 3 mois (en fonction du périmètre)

Contact : Clément GALLON
Conseiller en aménagement
06 08 09 86 58
clement.gallon@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

DÉFINIR LES COMPENSATIONS AGRICOLES DE VOTRE PROJET CONSOMMATEUR D'ESPACE

Vous réalisez un projet soumis à l'obligation de compensations agricoles collectives. Vous souhaitez disposer de l'étude évaluant les impacts de votre projet sur l'économie agricole et définir les compensations

VOUS SOUHAITEZ

Certains de vos projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'économie agricole, notamment par la consommation de terres agricoles.

Une étude peut s'imposer à l'opérateur, dans le but d'éviter une partie des impacts, d'en réduire d'autres et de compenser collectivement les effets restants (au-delà de l'indemnisation des propriétaires et exploitants directement touchés).



NOTRE SERVICE

Nous vous accompagnons afin d'estimer et de définir les compensations agricoles collectives relatives à votre projet. Nous vous proposons :

- Une réunion de travail, d'information et de concertation en présence des agriculteurs et acteurs économiques agricoles du territoire
- Une collecte des informations pour la réalisation de l'étude
- Une analyse des données et productions de cartographie informatisée
- Une restitution de l'étude auprès de la collectivité en présence des élus agricoles de la Chambre d'agriculture



LES AVANTAGES

- ⊕ Des conseillers compétents et expérimentés à votre écoute
- ⊕ Un travail de proximité adapté au contexte de votre territoire
- ⊕ L'assurance d'un travail de concertation et de médiation entre les différents acteurs locaux



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Chargés de mission en aménagement, opérateurs SIG, conseillers spécialisés (filières, agronomie, énergie)

Délai de réalisation : 3 mois (en fonction du périmètre)

Contact : Équipe développement territorial
aménagement

04 74 45 47 04

cindy.pacaud@ain.chambagri.fr



www.ain.chambagri.fr

CHAMBRE D'AGRICULTURE AIN



CHAMBRE D'AGRICULTURE
AIN

METTRE EN PLACE UNE ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE SUR VOTRE TERRITOIRE

Vous souhaitez protéger durablement un espace agricole sur votre territoire ou simplement étudier la faisabilité d'un projet de création de Zone Agricole Protégée (ZAP).

VOUS SOUHAITEZ

Un accompagnement tout au long de votre projet à travers une offre adaptée à vos besoins, basée sur trois niveaux.

1-Information.

2-Information et étude de faisabilité.

3-Information, étude de faisabilité et dossier de mise en place de la ZAP.



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

▲ Niveau 1 - Gratuit

Réunion d'information auprès des élus et des agriculteurs sur la procédure, sa mise en place et ses effets.

▲ Niveau 2

Collecte des données agricoles, analyse des enjeux et possibilité de mise en place d'une ZAP. Synthèse et restitution de l'étude de faisabilité.

▲ Niveau 3

Réunion de médiation avec les élus et les agriculteurs.

Rédaction du dossier de création de la ZAP. Présentation et suivi du dossier devant la Commission Départementale d'Orientation Agricole.



LES AVANTAGES

✚ Un travail de concertation et de médiation avec les différents acteurs locaux.

✚ Une expertise reconnue et une expérience de terrain, basée sur de nombreuses années de collaboration avec les agriculteurs et les collectivités.



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Conseillers en aménagement

Durée et délai de réalisation :

Etude de faisabilité : 5 mois. Mise en place de la ZAP : 1 an

Contact : Florence Bron

Chargée de mission, urbanisme, infrastructure et études

06 85 16 22 71

florence.bron@ain.chambagri.fr

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

FACILITER LA MISE EN OEUVRE DE VOTRE PROJET EN SECTEUR AGRICOLE

Vous souhaitez réaliser un projet d'infrastructure, consommateur d'espaces agricoles ou exécuter des travaux sur des parcelles agricoles exploitées. Nous vous accompagnons pour la bonne prise en compte des enjeux agricoles.

VOUS SOUHAITEZ

- Faciliter la mise en oeuvre de votre projet d'infrastructure (projets routiers, ferrés, électriques, zone d'activité...) par une médiation avec les agriculteurs concernés.
- Détenir tous les éléments de décision nécessaires pour bien mener votre projet.
- Impacter le moins durablement possible l'activité agricole.



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons de vous accompagner dans la réalisation de vos travaux par :

- La présentation des protocoles régionaux et départementaux (travaux publics, évictions, dégâts aux cultures) et de leurs modalités d'application.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage, et le suivi de la réalisation des travaux : visites de chantier, préconisations pour le bon respect des terres agricoles.
- Médiation entre le maître d'ouvrage et les agriculteurs.
- Le calcul des indemnités liées aux travaux (évictions éventuelles, dégâts aux cultures, aux sols et aux clôtures)



LES AVANTAGES

- ⊕ Des conseillers experts à votre service.
- ⊕ Concertation et médiation entre les différents acteurs locaux.



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Conseillers en aménagement

Modalités : Délai de réalisation selon devis.

Contact : Florence Bron
Chargée de mission, urbanisme, infrastructure
et études
06 85 16 22 71
florence.bron@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

A photograph of a woman and a man outdoors. The woman, on the left, has blonde hair and is wearing a red and white plaid shirt. She is smiling and looking down at a notebook she is holding. The man, on the right, has grey hair and a beard, and is wearing a red and grey jacket. He is looking at the notebook with a serious expression. The background is a blurred natural setting. A white semi-transparent banner with a dark blue border is overlaid on the image, containing the text.

ÉLABORER ET ANIMER VOTRE STRATÉGIE DE TERRITOIRE

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

ELABORER VOTRE STRATÉGIE DE TERRITOIRE GRÂCE A UN DIAGNOSTIC

Vous souhaitez mieux connaître l'agriculture de votre secteur à travers une approche sociale économique, environnementale et géographique afin de définir votre stratégie de développement territorial.

VOUS SOUHAITEZ

- Disposer de chiffres-clés de votre territoire et d'un diagnostic de territoire global multi-thématiques : social, économique, environnemental, géographique afin de pouvoir prendre les bonnes décisions
- Comprendre les enjeux
- Définir votre projet pour votre territoire, le plan d'actions et le mettre en oeuvre
- Donner des perspectives aux projets communaux et intercommunaux



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons, en fonction de vos besoins et de vos attentes :

➤ De réaliser un diagnostic de territoire à partir de données quantitatives et qualitatives à l'échelle du territoire sur le contexte global (contexte extra-agricole et socio-politique)

➤ Selon vos besoins, un étude complémentaire peut également être réalisée sur : l'urbanisme et l'occupation des sols, le volet socio-économique agricole et agro-alimentaire, ou encore l'environnement (eau, énergie, biodiversité)

Plus q'un simple état des lieux, le diagnostic permet une analyse prospective de l'activité agricole. En fonction de vos besoins, nous pouvons, à partir du diagnostic, formuler des préconisations ou propositions d'actions et les mettre en oeuvre.



LES AVANTAGES

- ✚ Un ancrage au sein des réseaux professionnels agricoles et ruraux locaux
- ✚ Une approche globale et pragmatique de l'agriculture
- ✚ Une légitimité accrue par rapport au monde agricole
- ✚ Une expérience acquise grâce à la réalisation de plusieurs études



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Public : collectivité locale (CDRA, Intercommunalités, ...), financeur (État, Région, AERMC)

Intervenant(s) : conseillers en aménagement et développement territorial, conseiller référent sur la thématique ciblée

Délai de réalisation : en fonction du projet

Contact : Équipe développement territorial
aménagement

04 74 45 47 04

cindy.pacaud@ain.chambagri.fr





**MAINTENIR
L'ÉCONOMIE ET
L'EMPLOI SUR
VOTRE TERRITOIRE**

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

FAVORISER L'INSTALLATION D'UN AGRICULTEUR SUR VOTRE TERRITOIRE

Vous souhaitez favoriser l'installation d'une exploitation agricole pérenne dans le périmètre de votre collectivité. Nous vous accompagnons pour travailler ensemble à la réussite de votre projet agricole.

VOUS SOUHAITEZ

- Favoriser l'accueil et l'accompagnement de porteurs de projets agricoles sur votre territoire
- Définir un projet économiquement viable, humainement vivable et répondant aux attentes de vos concitoyens
- Disposer des éléments de décision nécessaires pour bien mener à bien votre projet
- Cibler les besoins des porteurs de projet et préciser votre rôle dans leur accompagnement



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons un accompagnement sur-mesure comprenant notamment:

- L'évaluation du potentiel agricole de votre territoire (agronomie, circuits commerciaux...)
- La définition d'un projet viable et pérenne dans ses dimensions humaines, techniques, économiques et commerciales
- Une assistance dans la recherche de candidats et l'analyse de leur projet en adéquation avec vos attentes



LES AVANTAGES

- ✚ Travail de proximité et connaissance de l'environnement local
- ✚ Organisation du travail en groupe projet mobilisant de multiples compétences
- ✚ Forte expérience dans l'accompagnement des porteurs de projet
- ✚ Expertise technique dans de nombreux domaines (installation, aménagement, bâtiment, économie, marché, filières,...)



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Chargés de territoire, conseillers du service
Entreprises, Conseils & Formation.

Délai de réalisation : 2 ans en moyenne.

Contact : Équipe développement territorial
aménagement

04 74 45 47 04

cindy.pacaud@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN



METTRE EN PLACE UN PLAN LOCAL DE TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Vous souhaitez dynamiser la transmission des exploitations agricoles de votre territoire et éviter leur démantèlement pour empêcher la disparition progressive de l'activité agricole.

VOUS SOUHAITEZ

La mise en place d'une action par :

- L'évaluation de la dynamique des transmissions et la sensibilisation des exploitants.
- L'identification des exploitations concernées par une transmission dans les 10 prochaines années et l'étude de leur situation.
- L'analyse globale des freins à la transmission sur votre territoire.



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- Identification préalable des exploitants de plus de 50 ans, ou désireux d'arrêter, sans solution de transmission.
- Visite chez les exploitants concernés et rédaction des comptes-rendus des entretiens.
- Tenue régulière de réunions, ouvertes aux élus locaux et professionnels, afin d'analyser la situation des exploitations rencontrées, échanger sur les freins à la transmission et réfléchir à des solutions adaptées.
- Rédaction d'une synthèse des visites et des solutions possibles.



LES AVANTAGES

- ⊕ La capacité à mobiliser et coordonner un réseau professionnel efficace autour d'un chargé de territoire au fait des problématiques et enjeux locaux
- ⊕ Une expérience de terrain



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Chargés de territoire, conseillers du service
Entreprises, Conseils & Formation.

Délai de réalisation : 2 ans en moyenne.

Contact : Équipe développement territorial
aménagement

04 74 45 47 04

cindy.pacaud@ain.chambagri.fr







**AGIR POUR LA
BIODIVERSITÉ,
L'ENVIRONNEMENT
ET LE PAYSAGE**

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

EPANDRE LES BOUES DE VOTRE STEP OU LAGUNE

Vous désirez mettre en place un plan d'épandage des boues issues de la STEP ou de la lagune de votre commune, en partenariat avec les agriculteurs de votre territoire.

VOUS SOUHAITEZ

- Une solution à la fois économique et écologique permettant de valoriser vos boues en lien avec les agriculteurs de votre territoire
- Un accompagnement complet à la fois technique et réglementaire, vous simplifiant l'ensemble des démarches nécessaires



NOTRE SERVICE

- La réalisation du plan d'épandage en collaboration avec les agriculteurs
- Le suivi analytique des boues et des sols
- L'organisation du chantier de A à Z
- La rédaction de l'ensemble des documents exigés par la réglementation



LES AVANTAGES

- ⊕ Notre indépendance, gage de confiance essentiel auprès des agriculteurs
- ⊕ Notre parfaite connaissance du territoire
- ⊕ Nos 30 années d'expérience dans le domaine de la valorisation agricole des boues
- ⊕ Notre proximité et notre réactivité



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Conseillers agro-environnement

Délai de réalisation : 1 an.

Contact : Alexandre Faes
Chargé de mission environnement
06 85 16 23 98
alexandre.faes@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

BENEFICIER D'UN SUIVI DES EPANDAGES DES BOUES DE VOTRE STEP OU LAGUNE

Vous disposez d'un plan d'épandage et vous souhaitez pérenniser la valorisation de vos boues auprès des agriculteurs de votre territoire.

VOUS SOUHAITEZ

- Une solution à la fois économique et écologique permettant de valoriser vos boues en lien avec les agriculteurs de votre territoire
- Un accompagnement complet à la fois technique et réglementaire, vous simplifiant l'ensemble des démarches nécessaires



NOTRE SERVICE

- Le suivi analytique des boues et des sols
- L'organisation du chantier de A à Z
- Une présence sur le terrain pour suivre le chantier, surmonter les problèmes techniques et assurer la bonne coordination entre les différents acteurs
- Une réunion annuelle avec l'ensemble des partenaires
- La rédaction de l'ensemble des documents exigés par la réglementation



LES AVANTAGES

- ⊞ Notre indépendance, gage de confiance essentiel auprès des agriculteurs
- ⊞ Notre parfaite connaissance du territoire
- ⊞ Nos 30 années d'expérience dans le domaine de la valorisation agricole des boues
- ⊞ Notre proximité et notre réactivité



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : Conseillers agro-environnement

Durée : 3 à 8 jours pour les suivis durant 3 à 5 ans renouvelables.

Contact : Alexandre Faes
Chargé de mission environnement
06 85 16 23 98
alexandre.faes@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

DISPOSER D'UNE ÉTUDE COMPLÈTE SUR LES MILIEUX PASTORAUX

Vous souhaitez trouver des solutions pour éviter la fermeture des paysages grâce à une agriculture adaptée.

VOUS SOUHAITEZ

Un accompagnement complet des aspects techniques aux aspects financiers, conduit en collaboration avec la Société d'Economie Montagnarde (SEMA), décliné en deux niveaux d'intervention :

- un travail d'expertise pour définir les actions à mener.
- la mise en oeuvre des travaux à réaliser.



NOTRE SERVICE

Niveau 1 : l'expertise

- Réunion de concertation avec la collectivité et les agriculteurs
- Collecte des données agricoles et expertise de terrain
- Rédaction d'un document de synthèse avec des préconisations
- Réunion de restitution. Des rencontres de travail sont organisées en fonction des besoins

Niveau 2 : la mise en oeuvre des préconisations

- Rédaction d'un cahier des charges et du dossier de financement
- Accompagnement du projet et suivi des travaux



LES AVANTAGES

- Une vision globale des différents aspects à résoudre
- Un travail concerté avec les différents acteurs locaux
- Une excellente expérience de terrain



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Intervenant(s) : chargés de mission en gestion de l'espace.

Durée de la prestation : Niveau 1 : 6 à 10 jours

Niveau 2 : 2 à 4 jours + 8 jours si la prestation nécessite la création d'une Association Foncière Pastorale.

Contacts : Léa Gauthier - Louise Ivanez

Chargées de mission pastoralisme

06 74 03 72 71 - 06 37 36 47 01

lea.gauthier@ain.chambagri.fr

louise.ivanez@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

SUIVRE LA QUALITÉ DE VOTRE COMPOST DE DÉCHETS VERTS

Vous êtes gérant d'une unité de compostage et vous devez répondre à la réglementation AFNOR (NF 44051) et aux exigences de la charte régionale Rhône-Alpes Qualité Compost (RAQC).

VOUS SOUHAITEZ

- Un suivi analytique des paramètres de qualité du compost.
- Une veille réglementaire.
- Une expertise sur le processus de compostage.



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- La rédaction d'un programme d'analyse et d'intervention
- La réalisation d'autant de prélèvements nécessaires que prévus dans le programme
- Une réunion de présentation du bilan annuel et de la programmation de l'année suivante
- Le rendu d'un document de synthèse.



LES AVANTAGES

- ⊞ Une expérience dans le domaine depuis 1998
- ⊞ Une parfaite connaissance de la réglementation en vigueur
- ⊞ Une implantation locale pour une réactivité maximale



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Public : Vous êtes un entrepreneur ou une collectivité.

Intervenant(s) : chargé de mission environnement.

Délai de réalisation : de l'ordre de 4 jours, variable en fonction du type et de la qualité du compost.

Contact : Sylvain Beguet

Chargé de mission environnement,
compostage, suivi des épandages de boues

06 69 32 72 16

sylvain.beguet@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN



A collage of fresh local produce including leeks, carrots, and leafy greens, with a white text box in the center. The background is a mix of these vegetables, some in plastic bags and some in baskets, with a blue and green geometric overlay.

VALORISER LES PRODUITS LOCAUX

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

ÉTUDE DE MARCHÉ POUR LA CRÉATION D'UN MAGASIN OU D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Vous êtes une collectivité ou un groupe d'agriculteurs. Vous vous interrogez sur le potentiel commercial du secteur sur lequel vous envisagez l'implantation d'un magasin de producteurs ou la mise en place d'un marché

VOUS SOUHAITEZ

- Connaître votre zone de chalandise et les caractéristiques de la clientèle qui la compose
- Identifier votre gamme de produits/services et évaluer son intérêt
- Connaître votre environnement commercial et concurrentiel
- Evaluer votre chiffre d'affaires potentiel et vous différencier de vos concurrents
- Bénéficier de conseils et de préconisations, facteurs clés de réussite



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons une étude de marché adaptée à votre domaine d'activité, comprenant

- L'évaluation de l'offre et le positionnement de votre entreprise
- La définition de la zone de chalandise
- L'analyse de l'offre et de la demande, ainsi que la concurrence
- L'évaluation du chiffre d'affaires potentiel
- L'identification des facteurs clefs de succès et recommandations stratégiques
- Une présentation de votre offre pour les financeurs



LES AVANTAGES

- ⊕ Des conseillers experts pour vous aider à définir votre projet selon une stratégie commerciale adaptée et performante
- ⊕ Une bonne connaissance de l'environnement et de l'offre/demande du marché ciblé
- ⊕ Des références et données précises issues d'un référentiel «réseau»



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Public : collectivités ou groupe d'agriculteurs en cours de réflexion sur un projet commercial (Magasin ou de marché de producteurs)

Intervenant(s) : conseiller circuits courts, conseiller d'entreprise

Délai de réalisation : 6,5 jours

Contact : Katia Laurent
Assistante
04 74 45 56 88
katia.laurent@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

CRÉER UN POINT DE VENTE COLLECTIF

Vous êtes un groupe d'agriculteurs ou une collectivité et vous souhaitez développer un point de vente collectif

VOUS SOUHAITEZ

- L'évolution de vos objectifs individuels en une dimension collective, grâce à la constitution d'un groupe formalisé
- Un accompagnement adapté à votre situation, de l'émergence du projet à sa concrétisation



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons :

- Un accompagnement méthodologique et technique à la gestion de projet en groupe formalisé
- Des études de faisabilité et la constitution des dossiers juridiques et administratifs
- L'animation du groupe, la coordination entre les producteurs et les différents partenaires, la conduite des actions de formation en lien avec le projet
- Un appui à la communication et au lancement du Point de Vente Collectif
- Un suivi de la 1^{ère} année de fonctionnement



LES AVANTAGES

- ⊕ Une expérience dans le domaine depuis 1996
- ⊕ Une reconnaissance nationale avec un accompagnement de la création de nombreux points de vente collectifs dans différents départements (plus de 60 projets suivis)



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Public : agriculteurs et collectivités

Intervenant(s) : conseiller circuits courts

Délai de réalisation : 18 mois à 3 ans en fonction de l'avancée du projet

Contact : Katia Laurent

Assistante

04 74 45 56 88

katia.laurent@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN

TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

METTRE EN PLACE UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS

Vous souhaitez répondre à la demande en produits locaux, développer le lien entre les producteurs et consommateurs, favoriser l'animation commerciale de votre territoire par la mise en place d'un marché

VOUS SOUHAITEZ

- Répondre à la demande en produits locaux, développer du lien entre producteurs et consommateurs
- Favoriser l'animation commerciale sur votre territoire par le biais d'un marché ponctuel ou régulier
- Stimuler l'économie de proximité



NOTRE SERVICE

Nous vous proposons une prestation à la carte, adaptée à vos besoins et à votre territoire

- Cadrage de votre projet
- Etude d'implantation et de concept (nombre de producteurs, caractéristiques du marché...)
- Evaluation du potentiel commercial
- Recherche et sélection des producteurs
- Mise en oeuvre du marché et stratégie de communication
- L'animation des différentes phases jusqu'au démarrage du marché



LES AVANTAGES

- ⊕ Une expertise et un savoir-faire pour concrétiser votre projet de marché
- ⊕ Des précisions et conseils sur les modalités de mise en oeuvre du marché et sur les conditions de réussite
- ⊕ Plus de 20 ans d'expérience en circuits courts



INFOS PRATIQUES

Tarifs et conditions de vente sur demande

Public : collectivités, groupe de producteurs fermiers

Intervenant(s) : conseiller circuits courts

Délai de réalisation : selon la commande

Contact : Katia Laurent
Assistante
04 74 45 56 88
katia.laurent@ain.chambagri.fr



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
AIN



NOS SOLUTIONS DURABLES POUR RÉPONDRE À VOS ENJEUX DE TERRITOIRE

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

S'inscrire dans l'avenir en assurant une transition vers les énergies renouvelables et locales. Pour développer votre mix énergétique, faites appel à notre expert en méthanisation, bois-énergie, photovoltaïque.

S'ADAPTER AUX ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES

Mettez en oeuvre des actions agricoles dans le cadre d'un PCAET

FAVORISER L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

En mobilisant nos compétences pour agir dans le cadre de votre projet alimentaire territorial (PAT)

MIEUX GÉRER L'EAU

L'eau est une ressource précieuse à préserver en quantité et en qualité. Mais c'est aussi une question complexe qui doit s'aborder de façon globale, avec une approche multi-acteurs pragmatique.

Faites appel à nos services afin de

- Réaliser un diagnostic des pratiques agricoles en lien avec les déclarations d'utilité publique (DUP).
- Elaborer et animer des programmes d'actions d'aires d'alimentation de captages.

Notre ancrage territorial, notre capacité d'animation forgent depuis plus de 30 ans notre expérience.

Siège social
4 av. du Champ de Foire
BP 84
01003 Bourg en Bresse
Cedex
Tél. : 04 74 45 47 43
Fax. : 04 74 45 47 00
accueil@ain.chambagri.fr

Du lundi au jeudi :
8h-12 h et 13h30-17h15
Le vendredi :
8h-12h et 13h30-17h

45, route des Soudanières
01250 Ceyzériat
Tél : 04 74 25 09 50
Du lundi au jeudi :
8h-12 h et 13h-17h30
Le vendredi :
8h-12h et 13h-16h

Sur rendez-vous

Antennes
Bd du 133^{ème} RI,
01300 Belley
Tél : 04 74 45 47 43

Parc d'activité des
Etournelles
300 rue Santos Dumont
Châtillon-en-Michaille
01200 Valserhône
Tél : 04 74 45 56 90

42 rue Lavéran,
01330 Villars les Dombes
Tél : 04 74 45 80 04